

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif aux travaux de serrurerie,
clôture, grillage sur l'ensemble de la Ville**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3358 en date du 27 juillet 2006,

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 22 septembre 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 03 et 10 octobre 2006,

Vu les rapports d'analyse des candidatures et des offres établis par les services municipaux,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif aux travaux de serrurerie, clôture, grillage sur l'ensemble de la Ville, à l'Entreprise Espace Clôture Galli*
- de m'autoriser à signer le marché et à le notifier à ladite société,*
- de m'autoriser ou mon représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché.*

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD




Maire de Puteaux

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif aux travaux de serrurerie,
clôture, grillage sur l'ensemble de la Ville**

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 22 septembre 2006 et vu les procès verbaux en date des 03 et 05 octobre 2006, et du rapport établi le 06 octobre 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif aux travaux de serrurerie, clôture, grillage sur l'ensemble de la Ville, à l'Entreprise Espace Clôture Galli*
- autoriser le Maire à signer le marché et à le notifier à ladite société.*
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché.*

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif aux travaux de serrurerie,
clôtures, grillage sur l'ensemble de la Ville**

En sa séance du 27 juillet 2006, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif aux travaux de serrurerie, clôture, grillage sur l'ensemble de la Ville, et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 21 août 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 23 août 2006), et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 25 août 2006).

La personne responsable du marché, en sa séance du 2 février 2006, a ouvert les 3 plis reçus des sociétés suivantes : F.M.D, Espace clôture Galli, Girod Père et fils et a demandé que soit établi un rapport de présentation des candidatures.

Au vu du rapport des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 03 octobre 2006, a décidé de rejeter la candidature de la société F.M.D qui ne possède pas les qualifications demandées pour le présent appel d'offres, d'agréer les candidatures des sociétés restantes, de procéder à l'ouverture de leur offre et a demandé de faire établir un rapport d'analyse des offres.

Après avoir pris connaissance dudit rapport, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 octobre 2006, a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de serrurerie, clôture, grillage sur l'ensemble de la Ville, à l'Entreprise :

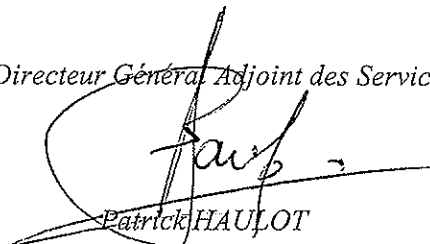
**Espace Cloture Galli
ZA les Boquets n°2
95540 Mery sur Oise**

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Les prix de ce marché sont des prix unitaires annexés à l'acte d'engagement.

L'entreprise attributaire a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, tant en termes de délai d'exécution, de prix que sur le plan technique.

Les procès verbaux et les rapports d'analyse des candidatures et des offres peuvent être consultés à la Direction de la Commande Publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3358 en date du 27 juillet 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif aux travaux de serrurerie, clôture, grillage sur l'ensemble de la Ville et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 21 août 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 23 août 2006), et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 25 août 2006),

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 22 septembre 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 et 10 octobre 2006,

Vu les rapports d'analyse des candidatures et des offres établis par les services municipaux,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif aux travaux de serrurerie, clôture, grillage sur l'ensemble de la Ville à l'Entreprise :*

**ESPACE CLOTURE GALLI
ZA les Boquets n°2
95540 Mery sur Oise**

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Les prix de ce marché sont des prix unitaires annexés à l'acte d'engagement.

Article 2 *Les commandes à intervenir dans le cadre du présent marché sont susceptibles de varier annuellement comme suit :*

- minimum : 300 000 Euros HT*
- maximum : 1.200 000 Euros HT*

Article 3 *La période du marché est définie comme suit :*

- première année ferme : de la date de notification officielle au 31 décembre 2006
- première année ferme de reconduction expresse : du 01^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
- seconde année ferme de reconduction expresse : du 01^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
- troisième année ferme de reconduction expresse : du 01^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

Article 4 *Le Maire est autorisé à signer le marché et à le notifier à la société*

Article 5 *Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les bons de commande afférents à ce marché.*